



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 août 2019

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Antoine GIEU, Jean-Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE Jacques JOUANS, Nicolas MULLER, Mikael THOMAS, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Absents : Bruno AVEQUE

Pouvoirs : Bruno AVEQUE à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil approuve le procès-verbal du 5 juillet 2019.
- Le Conseil prend acte des décisions du conseil communautaire du 4 juillet 2019.
- Le Conseil fixe le montant de l'indemnité d'occupation illicite due par l'occupant d'un appartement pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2019.
- Le Conseil approuve la convention au prélèvement SEPA de l'ensemble des factures relevant de la fourniture d'énergie et services.
- Le Conseil autorise Monsieur le Maire à réajuster les chapitres du budget investissement de l'Office de Tourisme 2019 au vu des dernières écritures comptables par décision modificative n°1.
- Le Conseil autorise la Commune à s'engager dans le processus de dématérialisation et de télétransmission des actes de commande publique en Préfecture et approuve l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.
- Le Conseil Décide de déclarer la procédure relative à la réfection du platelage du pont de la piste de la Vaujaniate sans suite, la consultation des entreprises étant infructueuse.
- Le Conseil approuve les acquisitions suivantes du le Domaine skiable :
 - un tènement d'une superficie de 1 235 m² Section D n°436 à Montfrais au prix de 22 477 € net vendeur.
 - un tènement d'une superficie de 3 112 m² Section D n°438 à Montfrais au prix de 45 000 € net vendeur.
- Le Conseil approuve l'acquisition des parcelles cadastrées Section AB n°s180 et 182 à Vaujany d'une superficie totale de 2 131m² au prix forfaitaire net vendeur de 300 000 €.
- Le Conseil décide d'attribuer le marché relatif au réaménagement du site du Collet (ancienne zone de déblais) à la société FIAT SARL pour un montant de 114 349.30 HT.
- Le Conseil décide d'attribuer le marché pour la réalisation de travaux de voirie sur la Commune à la société COLAS RHONE ALPES sous la forme d'un marché à bons de commande pour un montant maximum de commandes qui ne pourra pas dépasser 200 000.00 € HT sur la durée totale du marché.
- Le Conseil approuve l'avenant n°2 au marché pour les Travaux d'aménagement des locaux culturels et sportifs dans la Résidence « Le Saphir » – Lot n°3 « Isolation Doublages Cloisons Faux-plafonds » passé avec la SAS MONTAPERTO pour un montant de 9 568.52 € HT.
- Le Conseil approuve l'avenant n°2 au marché pour les Travaux d'aménagement des locaux culturels et sportifs dans la Résidence « Le Saphir » – Lot n°7 « Électricité Courants faibles » passé avec la BOUYGUES ENERGIES & SERVICES pour un montant de 1 576,57€ HT.

- Le Conseil décide d'attribuer le marché relatif aux travaux de scénographie de l'Espace Muséal de la manière suivante :
 - Le lot n°1 « Fourniture et pose d'éclairages scénographiques » à BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES pour un montant de 54 995.17 € € HT ;
 - Le lot n° 2 « Mobilier scénographique » à ELLIPSE BOIS pour un montant de 49 337.80 € HT ;
 - Le lot n°3 «Travaux d'impression graphiques» à TRAFIKDART MUSEO pour un montant de 21 779 €HT.
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 en moins-values au marché pour les la fourniture la livraison et l'installation du mobilier pour la médiathèque de Vaujany passé avec la Société EKZ France pour un montant de 237,96€ HT.
- Le Conseil approuve les conventions d'utilisation de la patinoire et du gymnase par les associations sportives « Hockey Club Les Grizzlys de Vaujany » et « Vaujany Artistique Club » pour une durée d'une année calendaire sportive à compter du 9 septembre 2019 renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée de trois ans.
- Le Conseil approuve le renouvellement de la convention de mandat de gestion des gîtes communaux entre la Commune de Vaujany et le SIRT pour la période allant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020.
- Le Conseil décide de créer 22 emplois saisonniers à temps complet pour la prochaine saison d'hiver 2019/2020, répartis dans les différents services communaux.
- Le Conseil crée deux postes d'Adjoint du Patrimoine (1 temps complet et 1 temps non-complet) pour une période d'un an, afin de recruter deux Animateurs culturels.
- Le Conseil décide de reconduire les emplois dont les contrats arrivent à échéance, et renouvelle la création des postes correspondants pour une durée d'un an :
 - un poste d'Adjoint Administratif à temps non-complet (80%) afin de recruter une Assistante Administrative polyvalente pour les services de la Direction Station ;
 - deux postes d'Adjoint Technique à temps complet afin de recruter un Agent d'entretien polyvalent et un Agent Technique polyvalent au Pôle Sports Loisirs ;
 - un poste d'Adjoint Administratif à temps complet afin de recruter une Assistante Administrative polyvalente au service administratif de la mairie ;
 - un poste d'Adjoint Administratif à temps complet afin de recruter une Assistante Administrative polyvalente au Pôle Enfance ;
 - un poste d'Auxiliaire de puériculture à temps complet pour le Pôle Enfance
- Le Conseil crée les 4 postes suivants dans le cadre de la procédure d'avancement de grades 2019 afin de pouvoir nommer les agents concernés et supprime les postes précédemment occupés par ces agents :
 - 2 postes d'Adjoint d'Animation Principal 1^{ère} classe
 - 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe
 - 1 poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 1^{ère} classe
- Le Conseil crée 5 postes d'Agent de Maîtrise dans le cadre de la procédure de promotion interne 2019 afin de pouvoir nommer les agents concernés et supprime les postes précédemment occupés par ces agents.
- Le Conseil décide de valider les opérations de désherbage des collections de la bibliothèque municipale et de valider le caractère permanent de cette délibération
- Le Conseil prend acte des excursions 2020 et fixe les tarifs pour intégration au sein de la régie « Animation » et le montant de la prise en charge par la Commune.
- Le Conseil décide de solliciter auprès de Monsieur le Préfet le renouvellement du classement de la Commune de VAUJANY en qualité de « Commune touristique » pour une durée de 5 ans



Le Maire,

Yves GENEVOIS